

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

TP2 Etame

**CONCOURS**  (1)

Intérieur

(1)

**EXAMEN**  (1)

Exterior

Troisième concours  (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 Avril 2021

à Vandoeuvre

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option Prévention et gestion des risques, fugitives,  
réactualisation

Nom d'anonymat

Cadré et réservé à  
l'administration



\*3617761796\*

PARTIE :

A

LAISSEZ EN BLANC

ET

B

RABATTRE

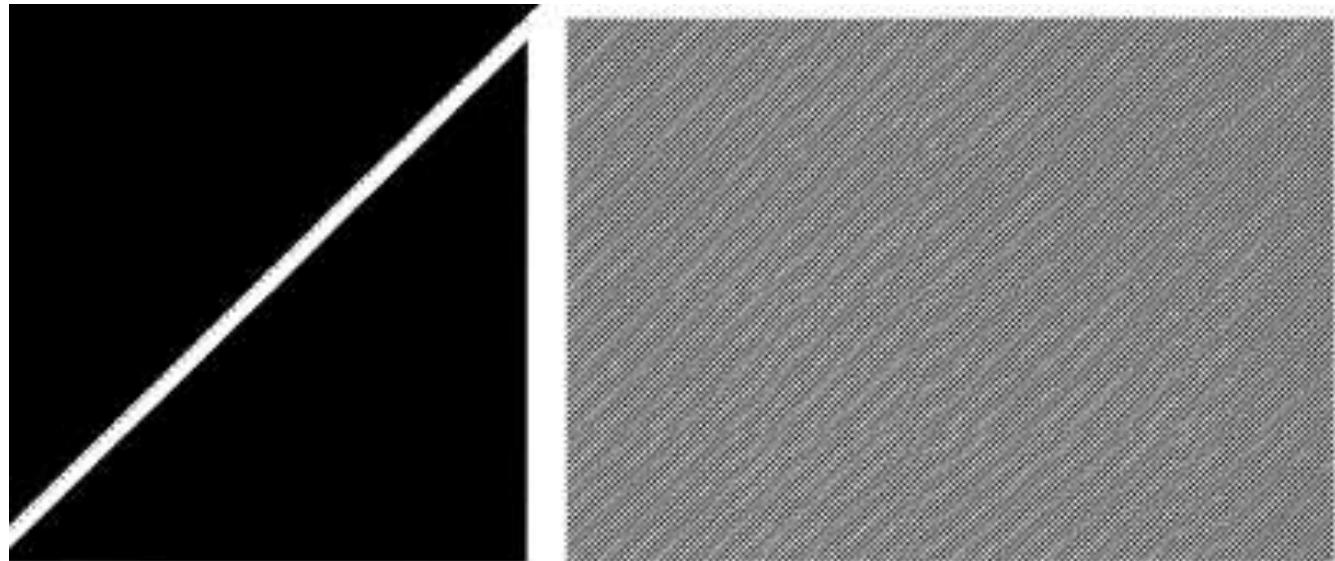
Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
**OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT**

Question 2:

Afin d'élaborer les mesures appropriées, le tableau suivant identifie les populations concernées, les services impactés, les outils et les acteurs à mobiliser lors d'un épisode caniculaire.

Tableau 1: Personnes à risque, services et acteurs à mobiliser

Population concernée/Services impactés	Outils	Autres acteurs à mobiliser
Personnes en situation de précarité et sans abri	Hébergements et accueil de jour Rétablissement des équipes de terrain, dispositif de veille sociale, mise en place de protocoles de prévention et de surveillance, mise à l'abri	Maire, préfet du département, équipes locales de type "SPAU social", associations locales et nationales, partenaires institutionnels concernés, services intégrés d'accueil et d'orientation
Personnes isolées et vulnérables	Action d'identification des personnes, de coordination et de	Volontaires pour aide à la personne



		mobilisation des services, mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte	
Seules enfants	Établissements d'accueil de la petite enfance et d'établissement, d'accueil collectif rappel des mesures	Pères au faîcheux dans chaque établissement, renforcement des relations d'aide, sensibilisation aux mesures de prévention et à la détection des risques d'alerte clinique	Maire, préfet, les gestionnaires des établissements de services d'accueil, centres maternels, service départemental de protection maternelle et infantile
Travailleurs		Mise en œuvre de mesures pour limiter les effets de canicule sur l'exécution des tâches, appropriation culture prévention	L'employeur du part sa responsabilité, les services de santé au travail, l'inspecteur du travail, les services déconseils du ministère chargé du travail, les directions régionales de l'économie, de la

			convention de la consommation, du travail et de l'emploi
Personnes âgées et/ou handicapées	ETIPAD, établissements de santé	Rôle climatisé dans chaque établissement, mais en place du "Plan bleu", mis à disposition de dossier de liaisons d'urgence et des dossiers de soins d'urgence	Maire, associations nationales, personnels de santé, préfet du département, les services de soins infirmiers à domicile, les services d'aide et et médico-sociaux, accompagnement à registre nominatif, domicile, les services municipaux, les équipes médico-sociales, les centres commerciaux d'action sociale et les entre-locaux d'information et de coordination

Pour sensibiliser et protéger le grand public, des actions de communication sont engagées afin de rappeler les conséquences sanitaires d'une canicule.

A l'échelle locale, le maire est un acteur principal dans la gestion du plan canicule. Il est mobilisé par le préfet de département, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour élaborer le Plan de Gestion Canicule Départemental, de l'activation du niveau 2 d'alerte. Le maire doit tenir et mettre à jour un registre nominatif de recensement des personnes fragiles, recenser les lieux et périodes climatisés ou refroidis, il doit communiquer pendant la période estivale et a une compétence de police générale.

Des outils communs sous forme de fiches de recommandations sont consultables sur le site du HCSN.

Le préfet de département peut réunir les différents acteurs concernés pour leur présenter les actions et plans à appliquer à l'échelle du département. Il sensibilise le maire qui, en cas de besoin, devra faire appel aux antennes de proximité des associations nationales, aux

association locales.

Les services placés sous l'autorité du représentant de l'état doivent s'assurer que les collectivités locales sont mobilisées.

### Question 1 : a)

Le Plan National Canicule 2014 a été élaboré en 2004 pour la première fois afin d'adapter le dispositif national de prévention et de réaction à la suite d'une canicule. Il a été révisé en 2013 afin de permettre une meilleure adéquation entre les niveaux de vigilance météorologiques et les niveaux du plan.

L'objectif du Plan National Canicule (PNC) est d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en place aux niveaux local et national afin de prévenir et de limiter les effets sanitaires et d'adapter aux niveaux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial sur des personnes identifiées à risques principalement. Il est décliné autour de quatre grands axes déclinés sous forme de fiches. L'axe 1 est de prévenir les effets d'une canicule. L'axe 2 est de protéger les populations par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique. L'axe 3 est d'informer et communiquer. L'axe 4 est de capitaliser les expériences.

### Question 1 : b)

Il existe 4 niveaux d'alerte, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique.

Le niveau 1 est le niveau "veille renommée". Il est activé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année et est avancé ou prolongé si nécessaire. Il correspond à la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Durant cette période, le maire doit être attentif au bon fonctionnement et à l'entretien

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours/  
de l'examen :

TP2 flane

**CONCOURS**  (1)

Interne  (1)

Externe  (1)

**EXAMEN**  (0)

Troisième concours  (0)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 Avril 2021  
à Vandoeuvre

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques, hygiène,  
(de ce résultat uniquement) restauration

Numéro d'anonymat  
Cadre risque à la  
Gestion.



\*64177417964

PARTIE:

A

LAISSEZ EN BLANC

ET

A

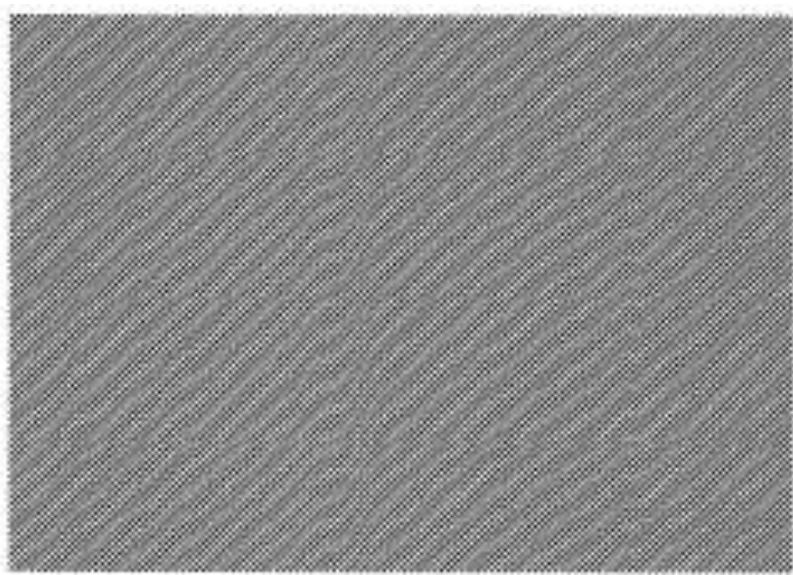
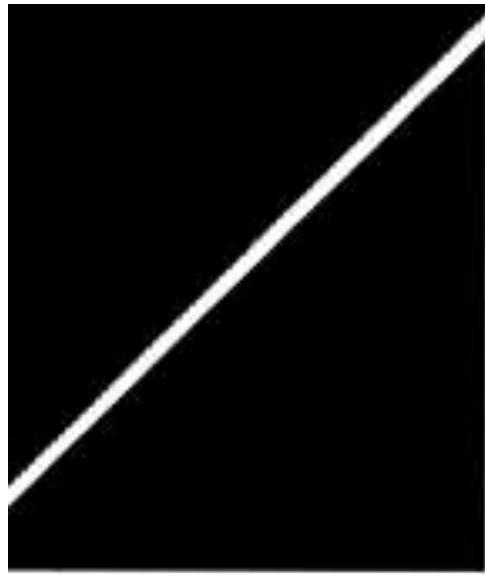
RABATTRE

Hamerer, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

du réseau d'eau potable de ma commune et des points d'eau gratuits.  
le niveau 1 correspond à la couleur verte de la carte de vigilance.

Le niveau 2 est le niveau "avertissement bleu". Il est activé lorsque un pic apparaît. Il permet la mise en œuvre de mesures graduées et prépare les Agences Régionales de Santé à une montée en charge des mesures de gestion en matière d'information, de communication et lors de pics très intenses, ponctuels, ou lors de chaleur en limite de seuil d'alerte et peuvent perdurer. Ce niveau n'est pas déclenché par le préfet, la communication a lieu principalement localement mais peut être renforcée en fonction de la situation (mise en œuvre d'actions de relations presse ciblées, activation ou renforcement du dispositif téléphonique national et relais de la communication locale au niveau national). Le niveau 2 correspond à la couleur jaune de la carte de vigilance.

Le niveau 3 est le niveau "alerte orange". Il permet une surveillance quotidienne des indicateurs sanitaires. Il est déclenché par le préfet du département avec l'appui de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le préfet n'appuie en fonction des besoins locaux sur le dispositif CRSEC. Il correspond à la mobilisation des services et à la mise en place des mesures d'informations et de actions adaptées surtout pour les personnes à risque. Le niveau 3 correspond à la couleur orange de la carte de vigilance.



le niveau 4 est le niveau "mobilisation maximale". Il est déclenché par le 1<sup>er</sup> ministre sur avis. C'est pour les cas de canicule très intenses, exceptionnelles et durables avec effets collatéraux dans différents secteurs tels que la recherche ou encore l'approvisionnement en eau potable.  
Le niveau 4 correspond à la couleur rouge de la carte de vigilance.

#### Question 5:

Technicien principal 2<sup>e</sup> classe  
Commune de Techniville

le 15 avril 2021.

Note à l'attention de la Direction de la communication

Objet : Actions de communication à prévoir en cas de canicule

Le dispositif de communication a pour objectif de sensibiliser et de protéger les populations des conséquences sanitaires de la canicule. Il y a tout d'abord la communication "préventive" que nous développerons en première partie puis

la communication "d'urgence" que nous verrons en second.

Il existe un kit de communication concertée composé de dépliants, affichettes, modèles de communiqué de presse. Il est à disposition des communicants des ARS et des préfetures.

### I) la communication "préventive".

Le dispositif a pour objectif d'informer et de sensibiliser les populations avant la canicule. Il présente les conséquences sanitaires d'une canicule ainsi que les moyens de s'en protéger. Tout d'abord, il existe un dispositif national. Au début de l'été, le ministère de la santé diffuse un communiqué afin d'informer le public du déclenchement du PNC (Plan National Canicule) et développant les différents niveaux et recommandations.

Divers supports d'information (dossier opération canicule, dépliants, affiches) sont disponibles en papier et sur internet, destinés au grand public.

L'Agence Nationale de Santé Publique (ANSPP) diffuse une lettre aux ARS, services préfectoraux et nombreuses personnes partenaires. Pour les professionnels, il existe une revue.

Ensuite, il existe un dispositif local. Il comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication informative, pédagogique et adaptée ~~afin d'expliquer les~~. Elle est adaptée aux populations et aux réalités locales. Un numéro local d'information est identifié et mis en place de besoin.

### II) la communication d'urgence.

En fonction de la gravité, elle peut être locale ou nationale.

Elle repose sur un renforcement de la communication préventive. Un numéro vert est tout d'abord mis en place afin de diffuser des messages préenregistrés ou pour répondre à des questions des appelaient et faire connaître les conduites à tenir.

Divers supports sont disponibles sur internet, ou des supports imprimés. En phase d'urgence, des spots radios ou télévisés sont disponibles.

Tout cela dépend dans lequel des 4 niveaux nous sommes.

la communication peut donc avoir lieu en intérieur et en extérieur

### Question 3 :

Dans le tableau ci-dessous nous répertorions les risques liés à la vanuile, les facteurs qui les impactent et les mesures qui les accompagnent

Tableau 2 : Risques, facteurs, et mesures liés à la vanuile

Type de risque	Facteurs	Mesures de prévention
Intoxication aux produits chimiques	Produits chimiques provoquant des vapeurs évoluant intérieurement Feu de circulation d'air	Ne pas utiliser de produits chimiques lors des tâches Utilisation de vêtements chimiques Formation produits chimiques
Dérapage des filtres des appareils de protection respiratoire		Changer régulièrement les filtres Se renseigner auprès fabricants ou vendeurs
Incendie en forêt	Cinquelles, mégots de cigarettes	Ne pas fumer Eviter travaux pouvant provoquer incendie. Porter des gredes
Transport de jerricans d'essence dans véhicule de service	L'essence est inflammable	Garder au réduire transport d'essence Les fermer et les accrocher Placer le véhicule d'un extincteur Ne pas stationner au soleil Ne pas fumer 333 litres maximum
Agressions d'animaux rendus nerveux par mouches ou chaleur	Animal blessé ou déshydraté	Faire faire des personnes avec soins des animaux Employer matériel de contention

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

TP 2 danse

**CONCOURS**  (1)

Interne

(1)

**EXAMEN**  (1)

Externe

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le:

15 Avril 2021

à

Vandoeuvre

Epreuve de

Etude de cas

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques liés à la restauration

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



\*6617761796\*

PARTIE

A

LAISSEZ EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Hancher, rabattre et coller la partie gommée.  
**OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT**

Risque insectes  
ou serpents

Porter habit ne couvrant  
pas tous les membres

Avoir trousse de secours à  
portée de main  
Connaître contenu à tenir

Manipulation  
d'animaux  
mort  
massivement

Port de gants  
Manipulations à heures fraîches  
Placer les cadavres dans  
un conteneur  
Éliminer au plus tôt par  
l'égouttissage  
Se laver les mains au savon

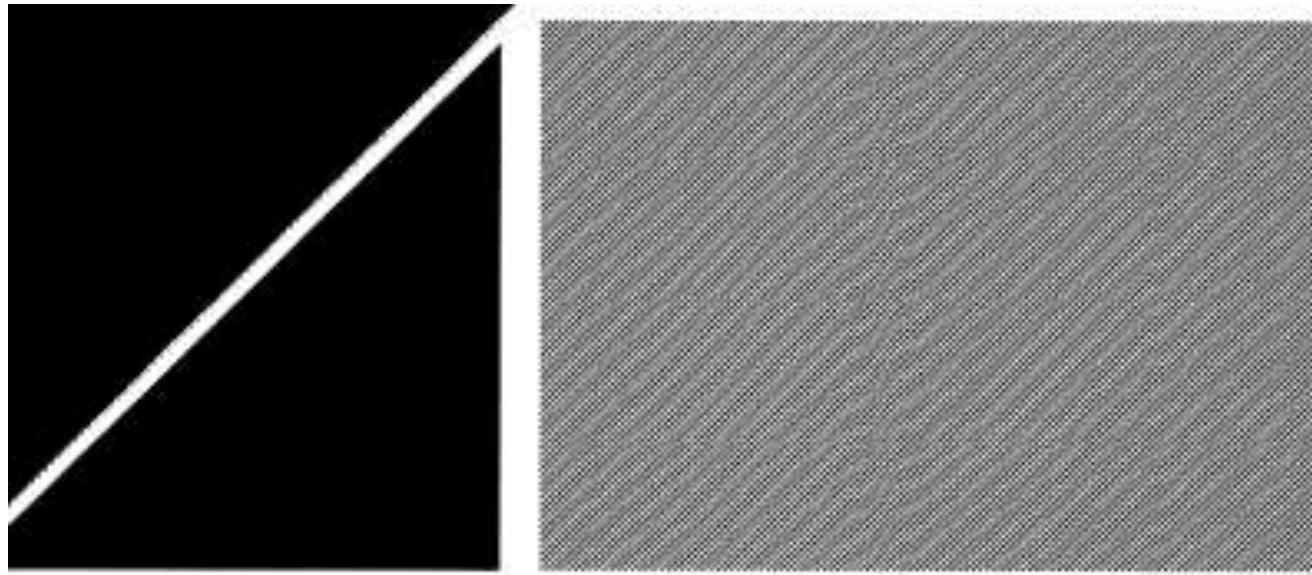
Coup de chaleur

Fatigue, déshydratation

Premiers secours, donner à boire,  
mettre à l'ombre

De nombreux facteurs aggravent les risques liés aux  
fortes chaleurs tels que des conditions de travail  
pénibles, des facteurs environnementaux (humidité  
élevée, ensoleillement, pollution), facteurs personnels  
(pathologie, médicaments, manque de sommeil,  
consommation d'alcool).

Des mesures de prévention doivent être prises au sein des  
entreprises : mesures techniques (isolation, équipements  
de protection, climatisation, eau potable), mesures  
d'organisation du travail (adaptation des horaires,  
réduire les postes intenses, les cadences). De plus, il  
est nécessaire de former et informer les travailleurs.



afin d'éviter de se surmener et de se protéger de façon adaptée. Le coup de chaleur peut avoir lieu dans le milieu personnel et professionnel. C'est le plus courant. Il est nécessaire d'être vigilent au moindre symptôme lors de fortes chaleurs.

#### Question 4:

les fortes chaleurs ont des conséquences importantes sur la production agricole et alimentaire.

Pour le bon fonctionnement de la restauration municipale de la ville, il est important que les plats confectionnés par la cuisine centrale suivent une liaison froide. En effet, tous les plats sont confectionnés dans la cuisine centrale et sont dirigés aux cuisines satellites.

La liaison froide est le fait de déplacer les plats d'une cuisine à une autre à une température froid positif en garantissant la chaîne du froid de part des camions frigos par exemple. Ensuite, la cuisine recevant le plat n'a plus qu'à le réchauffer.

Il est très important d'éviter les risques microbiologiques car les bactéries se multiplient très rapidement lors de températures élevées. Les variations de température sont à proscrire. Il est important de planifier, prévoir, penser à l'agriculture biologique et bien sûr, de privilégier les fruits et légumes frais.

Il faut cartographier les producteurs, procéder au stockage individuel et collectif et établir des courts circuits de distribution.

Le fait de consommer local et de faire venir ses matières premières des producteurs voisins permet de faire face aux pénuries et rendre notre territoire autonome.

Une hyperalimentation entraînerait une défaillance de la chaîne logistique donc des difficultés de se procurer de la nourriture et donc des désordres dans les supermarchés. De ce fait, les stocks seraient épuisés et l'ordre public menacé.

Notre système agriculture-alimentation actuel est faible de part l'appauvrissement des sols et la dégradation des ressources essentielles pour l'alimentation.

Il est important de gérer ses approvisionnements afin d'éviter le gaspillage et la surconsommation.